

Ma ville rêvée



BUDGET 2010



Chers concitoyennes et concitoyens,

Au nom du conseil municipal, il me fait plaisir de vous soumettre le budget de Candiac pour l'exercice financier 2010 ainsi que le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2010-2011-2012, tels qu'adoptés lors de la séance spéciale du 7 décembre dernier.

Pour 2010, nous vous confirmons un budget équilibré de 29 471 800 \$, en comparaison à 27 055 500 \$ en 2009, soit une augmentation de 8,93 %. De plus, nous présentons cette année un nouveau rôle triennal d'évaluation. La hausse moyenne d'évaluation des valeurs imposables sur le territoire est de 19,4 %. Plus précisément, la hausse moyenne des valeurs résidentielles est de 18,4 % (17,8% pour les condos). Par exemple, la valeur moyenne d'une propriété de Candiac, en 2009, était de 272 597 \$; cette même propriété aura une valeur moyenne de 322 975 \$ avec le nouveau rôle triennal 2010-2011-2012. Ayant comme objectif de limiter l'augmentation de taxes pour nos citoyens, le conseil municipal a fait le choix d'ajuster le taux de taxe qui passe de 77¢ à 66¢ du 100 \$ d'évaluation, l'un des plus bas taux de la région métropolitaine.

Par ailleurs, un changement important a influencé notre budget : le nouveau contrat de gestion des matières résiduelles. Antérieurement, la MRC de Roussillon avait pu bénéficier de tarifs très avantageux, mais un ajustement a provoqué une hausse de plus de 60% pour les 3 prochaines années. Malgré cela, le tarif qui nous est imposé demeure l'un des plus bas au Québec. D'autres facteurs ont également influencé notre taux de taxation; entre autres, l'ajout d'heures de service du CIT le Richelain et l'augmentation du budget de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

Le budget 2010 priorise la progression du développement de la municipalité, avec des projets de réfections de rues et d'améliorations de nos équipements de parcs, entre autres. Bien que nous privilégions une approche prudente, nous tenons à bonifier régulièrement les services aux citoyens et entendons poursuivre nos objectifs en ce qui a trait au développement durable.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Ce programme (PTI) est un plan d'investissement qui assure le maintien et la qualité des éléments de l'actif municipal. Il met en perspective la réalisation de nouveaux projets

d'investissements. Au cours des 36 prochains mois, nous prévoyons investir, en partenariat avec nos promoteurs et à l'aide de diverses subventions, plus de 43 M \$ dans nos immobilisations, dont 19,4 M \$ en 2010.

Depuis mon premier mandat en tant que maire de Candiac, en 1993, j'ai toujours été guidé, avec mes collègues du conseil municipal, par le désir de respecter les engagements de bonne gestion que nous prenons année après année. Nous en constatons régulièrement les résultats et cette année encore davantage, avec l'augmentation substantielle de la valeur marchande des propriétés. La réputation d'excellence que porte Candiac ne se dément pas et nos objectifs, en tant que gestionnaires, demeurent les mêmes : offrir une qualité supérieure de services, dans un environnement inégalable, à un taux de taxe raisonnable. La ville rêvée quoi !

Dans les pages qui suivent, vous serez en mesure de constater l'excellente santé financière de votre municipalité. Si vous avez des questions relativement aux tableaux ou pour tout commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller municipal ou avec le personnel du Service des finances. Je vous rappelle que le programme « Candiac pour longtemps » est toujours disponible pour les propriétaires répondant aux critères d'admissibilité.

J'aimerais, en terminant, présenter mes remerciements à tous les employés de la municipalité. Car peu importe les tâches qu'ils accomplissent, je sais qu'ils le font avec cœur et énergie. Tout comme vous, ils sont fiers de leur municipalité et ne ménagent aucun effort pour maintenir le haut standard d'excellence qui nous caractérise.

En ce début de nouvelle année, je profite de l'occasion pour vous offrir, en mon nom personnel et au nom de mes collègues du conseil municipal, nos meilleurs vœux.

André J. Côté,
Maire



English version on back cover

Candiac, le 4 janvier 2010

CANDIAC... POUR LONGTEMPS

La Ville de Candiac poursuit son programme d'aide « Candiac pour longtemps » qui s'adresse aux propriétaires résidents de 65 ans et plus qui désirent demeurer dans leur maison.

Instauré en 2007, ce programme avait été initié afin d'aider les résidents des quartiers les plus anciens que le nouveau rôle d'évaluation avait durement touchés.

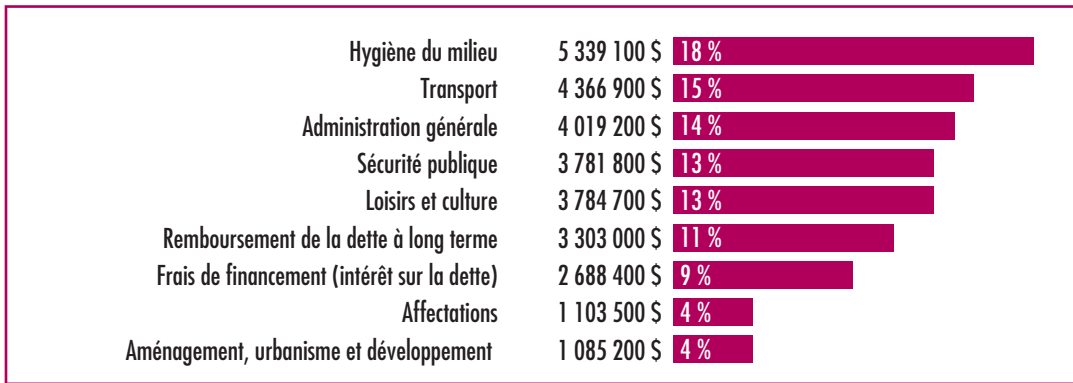
Ce programme permet aux propriétaires admissibles de reporter le paiement de l'augmentation du compte de taxes jusqu'au moment de la vente de leur maison.

Pour savoir si vous êtes éligible et pour connaître les modalités, consultez le site Internet de la ville, sous la rubrique « Programmes d'aide » ou appelez le 450 444-6018.



DÉPENSES

Total des dépenses 29 471 800 \$



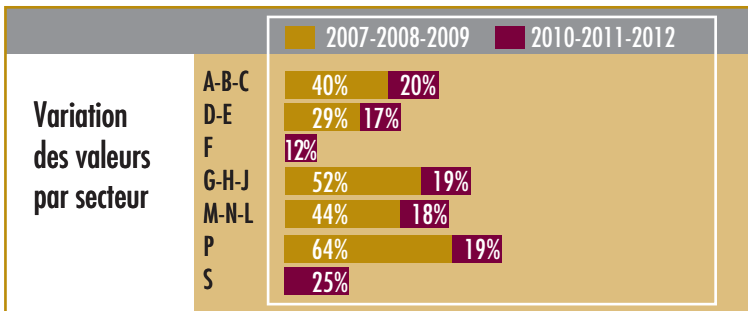
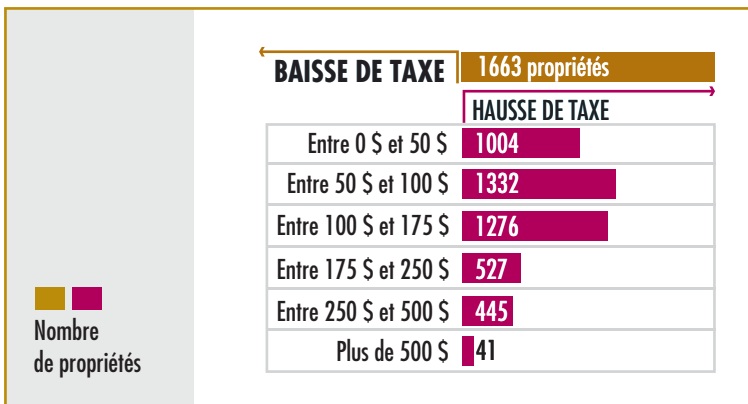
DÉPENSES en immobilisations

Programme triennal d'immobilisations

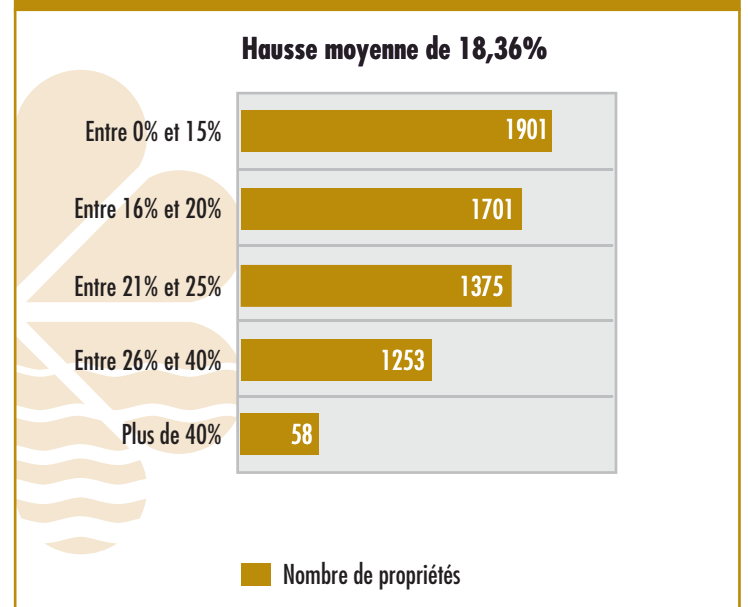
En adoptant le programme de dépenses en immobilisations, le conseil municipal prévoit les investissements majeurs et leur financement pour les trois années à venir. Dans ce cas-ci, il s'agit des années 2010, 2011 et 2012. Il est important de comprendre que ce programme triennal est d'abord un outil de planification; son adoption n'entraîne pas l'obligation, pour la municipalité, de réaliser tous les projets énoncés. Chacun doit d'abord être soumis au conseil pour adoption. Au cours des 3 ans à venir, nous prévoyons investir 43 millions \$ dans nos immobilisations. Pour 2010, voici nos principaux projets :

SERVICE DES LOISIRS		RÉSEAU ROUTIER ET CIRCULATION	
Aménagement des parcs	601 000 \$	Passerelle piétonne au-dessus de l'Autoroute 15	2 000 000 \$
		Réfection des infrastructures	3 725 000 \$
		Prolongement rue Liberté – Phase III	1 085 000 \$

Impact de la taxation 2010



Variation des valeurs au rôle 2010-2011-2012 Unifamilial et condo



RÔLE FONCIER :

Nous vous rappelons qu'il vous est possible de consulter le rôle d'évaluation des résidences de Candiac. Il suffit d'aller sur le site de la Ville à www.ville.candiac.qc.ca et de cliquer sur « Services en ligne ».



TAUX de taxe / TAX rate		2010	2009
		/100 \$ d'évaluation /\$ 100 assessment	/100 \$ d'évaluation /\$ 100 assessment
TAUX DE TAXE FONCIÈRE/REAL ESTATE TAX RATE	En voici la répartition / Apportionnement :	0.660 \$	0.770 \$
	Répartition générale <i>General allocation</i>	0.429 \$	0.526 \$
	Assainissement des eaux <i>Waste water purification tax</i>	0.030 \$	0.038 \$
	Transport en commun <i>Public transportation tax</i>	0.060 \$	0.052 \$
	Communauté métropolitaine de Montréal (loi 134) <i>Metropolitan Community of Montreal (law 134)</i>	0.020 \$	0.020 \$
	Régie intermunicipale de police Roussillon <i>Régie intermunicipale de police Roussillon</i>	0.121 \$	0.134 \$
	TAUX IMMEUBLES DE 6 LOGEMENTS ET PLUS <i>MULTIPLE UNIT BUILDING RATE (6 and +)</i>	0.660 \$	0.770 \$
	TAUX IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS <i>COMMERCIAL AND INDUSTRIAL BUILDING RATE</i>	1.950 \$	2.240 \$
	TAXE SUR TERRAIN VACANT DESSERVI <i>TAX ON SERVICED VACANT LOTS</i>	1.320 \$	1.540 \$
	TARIFS POUR COMPENSATIONS <i>NON REAL ESTATE TAXES</i>	par unité housing unit	par unité housing unit
	EAU (unifamilial/condo) <i>WATER (single house/condo)</i>	150 \$	150 \$
	EAU (multi logement) <i>WATER (multiple dwelling)</i>	142.50 \$	142.50 \$
	PISCINE <i>POOL</i>	30 \$	30 \$
	ORDURES ET ENVIRONNEMENT <i>GARBAGE REMOVAL AND ENVIRONMENT</i>	200 \$	160 \$

Référence : Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1), article 70 et suivants.

Reference : An Act respecting municipal taxation (R.S.Q., chapter F-2.1, section 70 and following).

NOTE : Ce dépliant est un document d'information et, en aucun cas, il ne remplace le texte du règlement qu'il résume. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le règlement #1221, disponible à l'hôtel de ville de Candiac. Seul le texte dudit règlement a une valeur légale.

NOTE : This pamphlet is for information purpose only and does not, in any case, replace the official by-law. For more information, you may refer to by-law #1221, available at the Candiac City hall. Only the official text of the mentioned by-law has legal value.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE ? ALORS CECI VOUS CONCERNE.

Quand dois-je payer mes taxes ?

1^{er} versement : 10 février 2010 2^e versement : 16 juin 2010

Il n'y aura aucun rappel pour le 2^e versement. Conséquemment, afin d'éviter que des frais d'intérêts et des pénalités de retard soient facturés, il est suggéré de joindre au premier paiement un chèque postdaté au montant du deuxième versement.

Note : Un compte de taxes de 300 \$ ou moins doit être acquitté en un seul versement, au plus tard le 10 février 2010.

Comment puis-je payer mes taxes ?

1. Par la poste : Ville de Candiac
100, boulevard Montcalm Nord
Candiac (Québec), J5R 3L8

- Joindre vos coupons détachables à vos chèques postdatés;
- Prévoir un délai de livraison postal suffisant.

2. Par Internet :

Il n'est pas possible de payer directement par notre site Internet, mais plutôt par celui de votre institution financière.

- Pour chaque paiement, vous devez inscrire comme numéro de référence le numéro de matricule (en haut à droite sur le coupon d'échéance);
- Prévoir un délai de traitement suffisant par votre institution financière.

3. En personne :

Vous pouvez vous présenter à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture pour payer en argent comptant, par chèque ou par débit bancaire.

- Vous pouvez également déposer en tout temps vos chèques et coupons détachables dans la chute à courrier située à l'entrée principale.

4. Par votre créancier hypothécaire :

Si vos taxes sont payées par votre créancier hypothécaire, vous devez vous assurer auprès de celui-ci que les dates d'échéance soient respectées. La plupart du temps, vous devez leur transmettre une copie de votre compte de taxes.

Que faire si j'ai déjà vendu ma propriété ?

Si vous n'étiez plus propriétaire au 31 décembre 2009, veuillez nous retourner ce compte de taxes le plus tôt possible à :

Ville de Candiac
a/s Service des finances
100, boulevard Montcalm Nord
Candiac (Québec) J5R 3L8

Mes taxes sont-elles déductibles d'impôt ?

Il se peut que vous puissiez bénéficier d'un crédit d'impôt par rapport à vos taxes municipales. Veuillez conserver votre compte de taxe ou une copie que vous pourrez utiliser dans la préparation de votre déclaration d'impôt puisque aucun reçu ne sera émis.

SÉANCE D'INFORMATION - ÉVALUATION FONCIÈRE

Si vous avez des questions relativement à la nouvelle évaluation de votre résidence, nous vous invitons à communiquer directement avec le Service des finances au 450 444-6018 ou à transmettre un courriel à finances@ville.candiac.qc.ca

De plus, une séance d'information se tiendra à l'hôtel de ville le **mercredi 20 janvier 2010, à 19 heures**. Après cette rencontre, il vous sera possible de rencontrer l'évaluateur municipal pour des questions précises sur votre dossier personnel. Afin de nous permettre de préparer votre dossier, vous devez toutefois prendre rendez-vous auprès de Mme Valérie Roy en composant le 450 444-6018 ou par courriel à finances@ville.candiac.qc.ca



BUDGET 2010 « MY DREAM CITY »

Dear fellow citizens,

On behalf of the City Council, I am pleased to present the City's budget for fiscal year 2010 along with the capital expenditures program for 2010-2011-2012, as approved at the extraordinary council meeting of December 7th.

We confirm a balanced 2010 budget of \$29,471,800 as opposed to \$27,055,500 in 2009, representing an 8.93% increase. Also, with this budget, we are presenting a new three-year assessment role. The average increase in residential property values is 18.4% (17.8% for condos). For example, the average value of a property in Candiac was, in 2009, \$272,597 – the same property will have an average value of \$322,975 under the new 2010-2011-2012 role. Furthermore, City council has opted to adjust the tax rate from 77¢ to 66¢ for each \$100 valuation, making it one of the lowest tax rates in the Metropolitan area. Moreover, an important change has influenced our budget: the new waste management contract. In the past, the MRC de Roussillon was able to benefit from very advantageous rates but an adjustment has caused an increase of over 60% for the next three years. In spite of this, the rate that is imposed upon us is still one of the lowest in the province of Quebec. Other elements that impacted our tax rate are an increase in service by the CIT Le Richelain and an increase of the police budget. The 2010 budget puts the emphasis on continuing the city's development with road reconstruction projects and the restoration of park equipments. Although we favour a prudent approach, we intend on continually improving our services to the citizens. We also plan on pursuing our goals in terms of sustainable development.

TRIENNIAL CAPITAL SPENDING PROGRAM

This program is an investment plan that ensures the maintenance and the quality of our municipal assets. It puts into perspective the achievement of new investment projects. During the next 36 months, we plan on investing over 43 M\$ in our infrastructures of which 19.4 M\$ in 2010. This will be done in partnership with our promoters and with the help of various subsidies. Since my election as mayor of Candiac in 1993, I have been guided, along with my colleagues from City council, by the desire to live up to our commitment to the citizens of offering sound management. We do see the results and even more so this year with the substantial increase in the market value of Candiac properties. The City's reputation of excellence is undeniable. Our objectives, as managers, remain unchanged: to offer superior quality services in an unsurpassed environment at a reasonable tax rate. A real dream city!

In the following pages, you will see that our city is in excellent financial health. Should you have any questions pertaining to the charts or if you would like to express a comment, do not hesitate to contact your city councillor or a member of our Finance Department. I remind you that the subsidy program "Candiac for a long time" is always available to home owners who meet the requirements. Lastly, I would like to offer my thanks to all city employees. No matter which tasks they perform, I know that they put their heart and soul into it. Just like you, they are proud of their city and spare no effort to maintain a high standard of excellence.

At the dawn of a new year, I take this opportunity to offer you, on my behalf and on behalf of the members of City council, my best wishes.



André J. Côté, Mayor

January 4th, 2010

DO YOU OWN A HOUSE? IF SO, THE FOLLOWING CONCERNS YOU.

WHEN DO I HAVE TO PAY MY TAXES ?

1st instalment: February 10, 2010

2nd instalment: June 16, 2010

- There will be no reminder for the second instalment. Consequently, to avoid interest fees and penalties, it is advisable to send, along with the first instalment, a post-dated cheque representing the second instalment.

Notice: A municipal tax invoice under \$300 must be paid in full no later than February 10, 2010.

HOW DO I PAY MY TAXES ?

1. By mail :

City of Candiac, 100, Montcalm Boulevard North, Candiac, Quebec, J5R 3L8

- Enclose the return portion of your tax bill with your post-dated cheques.
- Allow for sufficient postal delivery time.

2. Via the Internet :

It is not possible to pay directly through our website. However you can do it through your financial institution's website.

- For each payment, please indicate, on your cheques, the registration number shown at the top right of the detachable part of your invoice;
- Give your financial institution sufficient time to process your transaction.

3. In person :

At City Hall during opening hours. We accept cash, cheques and personal bank (debit) cards.

- You may also deposit, at all times, your cheques and detachable coupon in the mail drop located at the main entrance of City Hall.

4. Via your mortgage creditor :

If your taxes are paid by a mortgage company, you must ensure that he sends the payments no later than the due dates. Generally, you would give him a copy of your municipal tax bill.

What if I already sold my property ?

If you were no longer the owner of your house on December 31, 2009, please send back the tax bill as soon as possible to our Treasury Department.

ARE MY PROPERTY TAXES DEDUCTIBLE FROM MY INCOME TAX ?

If you are entitled to a tax credit, please enclose a copy of your property tax bill when sending your income tax forms as the City of Candiac does not issue receipts.

INFORMATION SESSION - PROPERTY ASSESSMENT

For any questions regarding the new assessment of your residence, please contact the Treasury Department at 450 444-6018 or by email at finances@ville.candiac.qc.ca

Moreover, an information session will be held at City Hall on **Wednesday, January 20th at 7 : 00 p.m.** Afterwards, you will be able to meet with the municipal appraiser to ask specific questions about your personal situation. In order to give us an opportunity to prepare your file, you must make an appointment by calling Valérie Roy at 450 444-6018 or by email at finances@ville.candiac.qc.ca

CANDIAC... FOR A LONG TIME

The City of Candiac maintains its senior citizen assistance program called "Candiac for a long time" aimed at residents over 65 years old who want to remain in their house after retiring.

Introduced in 2007, this program was created to financially assist Candiac retired home owners living in older neighbourhoods strongly affected by tax increases, following a new assessment role. This unique program allows eligible senior owners to postpone payment of the municipal tax increase until the moment they choose to sell their house.

To find out if you qualify or for more information, visit the city's website under "Programme d'aide" or call 450 444-6018.

